



TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

(Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)

Informations générales

1. Pays Rép. Dém. du Congo
2. Ville Kinshasa
3. Localité / quartier Lemba/Livulu
4. Communauté ou noyau familial menacé d'expulsion Expulsion des Congolais de la Rép. Dém. du Congo à Brazzaville

Description du cas d'expulsion forcée

5. État de l'expulsion forcée 1 (a déjà eu lieu)
6. Historique et antécédents du cas Surpopulation de Congolais RDC et leur comportement
7. Estimation du nombre de personnes affectées (en chiffres). Proportion du nombre de femmes et enfants parmi elles? plus des 30000 femmes et enfants
8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? Surpopulation de Congolais RDC et leur comportement
9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) Il y a eu Violence sexuelle contre les femmes et Non Respect des droits humain
10. Quels sont les dommages subis? Confiscation des biens matériels des expulsés sans les dédommagement
11. En quoi les femmes et les enfants sont-ils particulièrement affectés par l'expulsion? ells sont affectées par leur dignité humaine car elles ont subissent des viols et les enfants sont traumatisé moralement et il y a eu épidémie dans les Camps d'expulsion car les conduction sanitaire n'étaient pas respecté
12. Quelles sont les autorités planifiant et/ou procédant à l'expulsion? le gouvernement de la Rép. du Congo, dont à l'exécution le Major Ndéngue

Mesures prises et suivi

13. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion sont-elles soutenues par des organisations locales, nationales, internationales? si (oui: lesquelles ?)

Les organisations locales, nationales et internationales et le gouvernement de la Rép. Dém. du Congo

14. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour empêcher l'expulsion? la relocalisation des expulsés à Maluku et on regagnait leur localité d'origine par l'appui du gouvernement de la Rép. Dém. du Congo

15. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour réduire ses effets? les personnes expulsées et les organisations locales et Nationales exigent la condamnation du gouvernement de la Rép. du Congo par le Tribunal international

16. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour obtenir des réparations? les personnes expulsées et les organisations locales et Nationales exigent la condamnation du gouvernement de la Rép. du Congo par le Tribunal international

17. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et les organisations qui les soutiennent ont-elles eu la possibilité de proposer des alternatives à l'expulsion? extra (oui: lesquelles?)

la tentative de négociation le trafic commercial est en cours

18. Quelles alternatives ou solutions possibles ont-été proposées par les autorités locales ou nationales aux communautés/personnes concernées? Le Président de la Rép. du Congo est venu voir son homologue de la Rép. Dém. du Congo pour Négocier sur la Paix à l'intérêt des deux Républiques Sœurs

19. Quelles sont les stratégies et mesures déjà mises en place ou prévues pour faire face à la situation et/ou se prémunir d'expulsions ultérieures? la tentative de négociation de Paix est en cours

20. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit et quand cela aura lieu: jour, mois, année? c'est en cours

Personne entrant les informations

21. Nom et prénom Mashua Leonard

22. Position Coordonateur

23. Organisation Operir-Réseau des associations congolaises du Droit au logement (OPERI-RACODAL)

24. Adresse Av. Masanpu 19, Q/ Tchad II, C/ Mont-Ngafula, Kinshasa

25. Pays République Démocratique du Congo

26. Téléphone +243895655973

27. E-mail kinoperi@gmail.com

29. Langue de référence Français

30. Personne de contact (si différent) Claude Kuzwela

Documents (télécharger)

31. Vidéos Nessun file multimediale disponibile.

32. Photos Nessun file multimediale disponibile.

33. Fichiers Nessun file multimediale disponibile.

Conditions de publication

34. Acceptez-vous que ces informations soient rendu publiques? si (oui)

35. Accepteriez-vous de témoigner publiquement lors de la quatrième session du Tribunal International des Évictions (Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)? si (oui)